



Municipalité de Yamaska - Budget 2026

Stabilité et continuité

Pour l'année 2026, aucune augmentation du taux de taxation générale n'est prévue. Le taux demeure fixé à 0,42 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, témoignant d'une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales par le conseil précédent. Cette stabilité permet d'assurer la continuité des services offerts à la population ainsi que la poursuite des projets en cours.

- **Compensation pour service d'aqueduc** : passe de **126,78 \$** à **91,76 \$**
- **Compensation pour service d'égout** : passe de **128,64 \$** à **221,24 \$**

Ces changements sont significatifs :

- La baisse pour l'aqueduc (-35,02 \$) est une redistribution des charges.
- L'augmentation pour l'égout (+92,60 \$) est liée à l'entretien et à la modernisation des infrastructures.

Projets prévus pour 2026

- **Finalisation du Dek hockey**

Le projet de développement des installations de Dek hockey sera complété au cours de l'année.

- **Étude pour un Pump Track**

Une étude est en cours afin d'évaluer la possibilité d'aménager un Pump track au parc Léo-Théroux, dans le but de diversifier l'offre d'infrastructures sportives et récréatives.

Priorités du conseil municipal

Le conseil municipal s'engage à :

- Assurer une gestion saine et rigoureuse des finances municipales, garantissant une utilisation responsable des fonds publics ;
- Investir dans l'amélioration de la pression de l'eau afin d'offrir un service fiable, sécuritaire et de qualité à l'ensemble des citoyens ;
- Analyser les possibilités d'amélioration des pratiques et des services municipaux afin d'en optimiser l'efficacité et la qualité.

François Martin

Maire

Municipalité de Yamaska

100, rue Guilbault

Yamaska (Québec) J0G 1X0